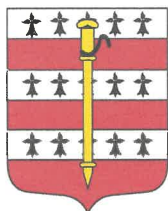


MAIRIE d'ALIX

69380

Téléphone 04 78 43 91 68

Télécopie 04 78 47 96 02



16, Place de la Mairie

E-mail : mairie@alix-village.fr

PROTCOLE SANITAIRE

SALLE DU CONSEIL

(ainsi que Salle des Mariages)

Capacité d'accueil limitée à 40 personnes maximum dont :
Salle du Conseil 16 personnes / Salle des Mariages 24 personnes

L'accueil du public dans les salles du Conseil et des Mariages est possible dans les conditions suivantes en fonction du planning de réservation, de l'évolution de la situation sanitaire et l'accord de la Mairie :

- **Lavage des mains à chaque entrée** dans la salle (savon ou gel hydro-alcoolique*).
- **Les personnes accueillies ont chacune une place assise.**
- Une **distance minimale d'un siège est laissée entre les sièges occupés** par chaque personne ou chaque groupe venant du même foyer (limité à 10 personnes).
- **Lorsqu'il n'est pas possible d'être assis**, il est demandé de respecter une distance d'au moins **1 mètre entre chaque personne.**
- **Le port du masque est obligatoire** à partir de 11 ans, mais nous le recommandons fortement à partir de 8 ans, ainsi que le respect des gestes barrières.
- Les verres de l'amitié sont autorisés seulement à l'extérieur.

Le virus circulant toujours, nous vous demandons qu'il n'y ait :

- **ni embrassade,**
- **ni serrage de mains,**

Le non-respect des règles sanitaires entrainera l'exclusion de la Mairie.

Après chaque utilisation de cette salle, **l'utilisateur devra désinfecter**, les chaises, les tables et le matériel utilisés, les poignées de portes à l'aide d'un virucide en spray mis à disposition par la Mairie.

Fait à Alix, le 15 septembre 2020

Le Maire, Pascal Lebrun

